

Délits graves.—Le tableau 34 contient l'énumération des délits graves pour lesquels de jeunes délinquants ont été condamnés en 1925 et 1926. On y voit que le vol et le cambriolage sont les délits les plus fréquents; en 1926, 81 p.c. des délits graves étaient de cette nature.

34.—Jeunes délinquants condamnés pour délits graves, en 1925 et 1926.

Délits.	1925.	1926.	Fluctuation.			
			numé- rique.	propor- tionnelle.		
Voies de fait graves et blessures.....	12	16	+	4	+	33.33
Voies de fait simples.....	118	117	-	1	-	0.85
Outrage à la pudeur.....	37	24	-	13	-	35.13
Délits d'une nature sexuelle.....	-	8	+	8	-	-
Tentative de déraillement de trains.....	40	60	+	20	+	50.00
Homicide.....	-	2	+	2	-	-
Autres attentats contre la personne.....	5	3	-	2	-	40.00
Cambriolage.....	798	658	-	140	-	17.54
Vol à main armée.....	17	13	-	4	-	23.53
Vol et recel de marchandises.....	3,367	3,620	+	253	+	7.51
Fraude et escroquerie.....	12	8	-	4	-	33.33
Incendie volontaire.....	12	30	+	18	+	150.00
Autres dommages à la propriété.....	628	580	-	48	-	7.64
Faux en écritures.....	7	14	+	7	+	100.00
Conduite immorale et indécente.....	145	116	-	29	-	20.00
Divers autres délits.....	48	30	-	18	-	37.50
Total.....	5,246	5,299	+	53	+	1.01

Contraventions.—Sur les 3,547 jeunes gens condamnés pour contraventions en 1926, 1,283 avaient violé des règlements municipaux, 447 s'étaient rendus coupables d'inconduite et de tapage, 364 étaient considérés comme incorrigibles, 646 avaient pénétré dans les propriétés encloses, 244 avaient fait l'école buissonnière, 183 s'étaient rendus coupables de vagabondage compliqué d'indécence et 380 d'autres offenses légères.

5.—Statistiques de la police.

En 1926, 142 cités et villes de 4,000 âmes et plus, ont fourni au Bureau Fédéral de la Statistique des informations sur leur police municipale. Toutes ensemble, ces agglomérations urbaines avaient une population de 3,343,033 habitants protégée par 4,331 agents de police; ceux-ci procédèrent à 190,210 arrestations suivies de citations devant les tribunaux. Au cours de l'année, les crimes, délits et contraventions signalés à la police ou connus d'elle se sont élevés à 237,511; ils ont donné lieu à des poursuites contre 187,628 prévenus, nombre qui représente 79.0 p.c. des délits connus. La justice a condamné 153,426 accusés; ces condamnations forment 64.6 p.c. des délits connus et 81.8 p.c. des poursuites exercées.

On a signalé à la police le vol de 8,333 automobiles, dont 8,268 ont été rendus à leur propriétaire, et de 5,984 bicyclettes dont 3,621 furent retrouvées. Quant aux autres objets dont la perte ou le vol fit l'objet de plaintes à la police, ils avaient une valeur de \$1,678,266; 66.6 p.c. ont été récupérés.

6.—Etablissements pénitentiaires.

La Division des Pénitenciers du ministère de la Justice est gestionnaire des pénitenciers du Canada, au nombre de six, les deux principaux étant situés à Portsmouth, Ont., et St-Vincent de Paul, Qué., et les quatre autres à Dorchester, N.-B., Prince Albert, Sask., Stony Mountain, Man., et New Westminster, C.-B. Au cours de l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1927, la moyenne quotidienne de détenus dans ces institutions était de 2,456; leurs dépenses durant l'année se sont élevées à \$1,502,034. On trouvera plus loin la statistique des détenus à la fin de l'année.